

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **40 (1969)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

PDJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1969

SOMMAIRE

Après l'assemblée générale de l'ADIJ à La Neuveville — Le Clos-du-Doubs théâtre d'une aventure scientifique sans précédent — Le problème du rachat du BLS par la Confédération
Liste des tirages à part du bulletin de l'ADIJ

Après l'assemblée annuelle de l'ADIJ à La Neuveville

C'est le samedi 3 mai que s'est déroulée à La Neuveville l'assemblée générale de l'ADIJ, à laquelle portaient présence de nombreux invités — dont MM. Simon Kohler et Ernst Jaberg, conseillers d'Etat — et une centaine de membres. Comme il est naturel, ce sont les problèmes d'aménagement du territoire qui se sont trouvés placés au centre de ces fructueuses assises annuelles.

Dans son allocution d'ouverture, M. René Steiner, président de notre association, évoqua notamment la question jurassienne. Il releva combien elle demeurait préoccupante et déclara que, dans le Jura, on était lassé de l'agitation et des divisions. Un jour, tout cela s'apaisera, mais on est encore loin d'une solution, qui ne pourra être trouvée en dehors des voies constitutionnelles. L'ADIJ, rappela son président, ne participe pas au conflit. Elle n'a pris position qu'en 1963, pour condamner les actes terroristes du FLJ. Toutes les tendances se côtoient au sein de l'association, et l'on y respecte les opinions d'autrui. Nous approchons d'une proposition de solution, dit encore M. Steiner à ce sujet, et il faudra que les passions s'apaisent devant la raison.

M. Steiner releva ensuite, à propos des grandes tâches d'aménagement du territoire, que l'association qu'il préside s'en occupe depuis sa fondation, même s'il n'y a que deux ans qu'a été fondée la Commission d'aménagement de l'ADIJ. Cette commission est un organe d'information et de propagande, elle n'élabore pas de projets, ce qui est l'affaire des pouvoirs publics (canton, communes et associations de communes), mais intervient lors de dépôt de certains projets de construction posant des problèmes d'aménagement et favorise la constitution de syndicats de communes.

Après cet exposé introductif, M. René Steiner mit en discussion le rapport d'activité 1968 de l'ADIJ. Il releva en particulier que le Jura aurait grand intérêt au rapide transfert du BLS à la Confédération, qui se traduira par la suppression de la surtaxe de 10 kilomètres-tarif entre Moutier et Granges. Quant au nouvel horaire des CFF, il comprend de